



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION

ET DE LA MODERNISATION

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Sous-direction de la politique des ressources humaines

Bureau des concours et examens professionnels

**CONCOURS EXTERNE POUR L'ACCÈS À L'EMPLOI DE
SECRÉTAIRE DE CHANCELLERIE
AU TITRE DE L'ANNÉE 2023**

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Mardi 11 octobre 2022

**Géographie économique et organisation institutionnelle
et administrative de la France et de l'Union européenne**

Epreuve constituée d'une série de six à dix questions à réponse courte
portant sur l'option choisie par le candidat lors de l'inscription

Durée totale de l'épreuve : 3 h 00

Coefficient : 2.

Ce dossier comporte 8 pages (page de garde et questions non comprises)

SUJET : *au verso*

SOMMAIRE

Document 1 – Le Conseil économique et social propose le droit de vote dès 16 ans

Document 2 - Note de conjoncture de l'INSEE « La croissance et l'inflation à l'épreuve des incertitudes géopolitiques » (mars 2022)

Document 3 – Les chiffres du commerce extérieur français

Document 4 - Version consolidée du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

Document 5 – Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur les travaux des comités en 2020

Document 6 - L'UE en tant qu'acteur mondial

Document 7 - « Il y aurait, en 2070, davantage de personnes âgées avec un taux de mortalité qui diminue » : les raisons du vieillissement en France (Azilis Briend, 16/02/2022)

QUESTIONS

Les candidats sont invités à s'exprimer avec clarté et précision à l'aide de leurs connaissances et des documents supports ci-joint. Une réponse de 15 à 20 lignes environ est souhaitée pour chacune des questions suivantes. Toute réponse se limitant à un résumé ou à une simple paraphrase des supports documentaires fournis sera pénalisée.

Question 1 - Le conseil économique, social et environnemental : organisation, fonctionnement et compétences. (3 points) – Document 1

Question 2 - L'impact de la guerre en Ukraine sur l'économie française. (4 points) – Document 2

Question 3 - Comment expliquer le déficit du commerce extérieur en France ? (4 points) – Document 3

Question 4 - Qu'est-ce que le principe de comitologie ? (2,5 points) – Documents 4 et 5

Question 5 - L'Union européenne est-t-elle un acteur mondial de premier plan sur la scène internationale ? (3,5 points) – Document 6

Question 6 - Causes et conséquences du vieillissement de la population française. (3 points) – Document 7

Document n°1 : Le Conseil économique et social propose le droit de vote dès 16 ans

Paris - France - AFP - Le Conseil économique, social et environnemental (Cese) s'est prononcé mercredi pour un abaissement du droit de vote à l'âge de 16 ans, dans un avis intitulé "Engagement et participation démocratique des jeunes", où il "sonne l'alarme" face à l'abstention des jeunes.

Cet avis a été approuvé en assemblée plénière par 137 voix pour et 23 abstentions sur 160 votants.

Les groupes Agriculture, Artisanat et Professions libérales, Coopération, Entreprises, Familles ont fait part de leurs réserves sur un abaissement de la majorité électorale, estimant nécessaire "d'engager une expertise approfondie de l'impact sociologique et électoral" de la mesure.

L'idée est défendue dans le cadre de l'élection présidentielle par Yannick Jadot (EELV) et Anne Hidalgo (PS). Au sein de la majorité, elle n'a jamais trouvé beaucoup d'écho.

Rappelant que "plus d'une quinzaine d'Etats ou entités autonomes" ont instauré le droit de vote à 16 ans, l'avis souligne que "plus qu'une simple possibilité de voter ou qu'une mesure devant permettre l'augmentation de la participation, il s'agit d'une vision profonde de responsabilisation et de confiance envers les jeunes, afin de les inclure et d'en faire des citoyens à part entière".

L'avis formule 20 autres préconisations. La 12e propose d'octroyer aux jeunes de 18 ans les mêmes droits et aides qu'à leurs aînés, alors qu'ils doivent aujourd'hui attendre d'avoir 25 ans pour toucher le RSA.

Là encore, les groupes Agriculture, Artisanat et Professions libérales, Coopération, Entreprises, Familles ont marqué leur désaccord, soulignant que son effet sur la participation électorale "n'est pas démontré" et qu'elle pourrait avoir un effet "désincitatif pour des jeunes à s'engager dans une formation en apprentissage".

Autres propositions : l'abaissement des seuils de signataires permettant le déclenchement des référendums d'initiative partagée, la comptabilisation du vote blanc dans les suffrages exprimés, l'instauration d'une dose de proportionnelle aux élections législatives, la création d'un statut de l'élus, la limitation à trois du nombre de mandats consécutifs pour les parlementaires ou les élus locaux.

Le texte a été élaboré à la suite d'une saisine du Premier ministre Jean Castex en septembre. De manière inédite, 12 citoyens tirés au sort ont participé à l'ensemble des réunions de travail des membres du Cese impliqués.

Devant le Conseil, la Secrétaire d'Etat chargée de la Jeunesse et de l'Engagement, Sarah El Haïry, a promis que l'ensemble des préconisations seraient "étudiées, travaillées voire expérimentées", sans cacher que certaines n'obtiendraient pas "l'aval du gouvernement".

A l'origine de cette saisine, le constat d'un taux d'abstention record chez les 18-24 ans (87% lors du premier tour des élections régionales et départementales de 2021), et un phénomène de "mal-inscription" massif (55% dans la tranche des 25-29 ans).

FRA - 09/03/2022, 17:54

Document n°2 : Note de conjoncture de l'INSEE « La croissance et l'inflation à l'épreuve des incertitudes géopolitiques » (mars 2022)

Les développements de la guerre en Ukraine conditionnent en partie la conjoncture économique

La guerre en Ukraine est un événement géopolitique porteur de conséquences économiques importantes, à court terme (en attisant l'inflation) comme à plus long terme (avec la réorganisation probable de certaines chaînes de valeur). Elle survient dans un contexte déjà marqué par de fortes tensions sur les prix, en lien avec le dynamisme de la reprise mondiale en sortie de crise sanitaire.

L'ampleur des conséquences économiques immédiates de ce nouveau choc « exogène » n'est certes pas comparable à celui de mars 2020, et ses canaux sont différents. Mais il rend à nouveau la prévision économique particulièrement incertaine, précisément parce qu'elle dépend en partie de facteurs qui ne relèvent pas de l'analyse conjoncturelle habituelle, qu'il s'agisse par exemple de l'évolution de la situation militaire ou de celle des sanctions contre la Russie.

Dans ces circonstances très évolutives, cette Note propose un diagnostic conjoncturel complet pour le premier trimestre 2022, et fournit, pour le futur proche, non pas des prévisions mais des éléments d'appréciation. Il s'agit d'une part d'estimations conditionnelles menées à partir de modèles macroéconométriques, et d'autre part des résultats précoces des enquêtes de conjoncture de mars, publiés à titre exceptionnel dans cette édition, avant la publication fin mars des résultats complets.

Au premier trimestre 2022, l'activité économique française aurait globalement progressé, malgré une consommation en retrait

Les trois premiers mois de l'année 2022 ont été contrastés. Comme anticipé, l'ombre portée de la vague Omicron a été circonscrite et temporaire en janvier. En février, la plupart des restrictions sanitaires ont été levées et les enquêtes de conjoncture envoyaient alors des signaux laissant attendre une accélération de l'activité. Le mois de mars est quant à lui marqué par les premières conséquences de la guerre en Ukraine, exacerbant les tensions déjà présentes sur les prix et faisant baisser les perspectives d'activité déclarées dans les enquêtes par les chefs d'entreprise. Au total, la prévision de croissance du PIB est maintenue à + 0,3 % pour le premier trimestre (après + 0,7 % au trimestre précédent), avec toutefois plus d'incertitude qu'à l'accoutumée, notamment pour mars.

La demande intérieure hors stocks marquerait globalement le pas au premier trimestre, sous l'effet de mouvements en sens contraires de ses composantes. La consommation des ménages fléchirait, du fait de la vague Omicron en janvier et de soldes d'hiver atones. À l'inverse, la consommation publique serait portée par les tests et les vaccinations. L'investissement des entreprises resterait dynamique mais décélérerait quelque peu. Les échanges extérieurs ralentiraient également après leur forte accélération en fin d'année 2021. Enfin, la contribution des variations de stocks serait positive ce trimestre.

L'emploi salarié ralentirait ce trimestre (+ 0,1 % prévu entre décembre et mars) et le taux de chômage se stabiliserait à 7,4 % de la population active. En février, le glissement sur un an des prix à la consommation a atteint 3,6 %. Il aurait été de l'ordre de 5 % sans le « bouclier tarifaire » sur les tarifs réglementés de vente du gaz et de l'électricité. En mars, l'inflation dépasserait 4 % sur un an : l'énergie expliquerait environ la moitié de ce glissement annuel. Du fait de la hausse des prix et malgré la bonne tenue des revenus d'activité, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages diminuerait au premier trimestre 2022 (- 1,4 % prévu par unité de consommation, dont toutefois un point de pourcentage expliqué par le contrecoup de la comptabilisation au quatrième trimestre 2021 de l'indemnité inflation).

La conjoncture serait plus incertaine au cours des prochains mois, avec davantage d'inflation importée.

En première analyse, la guerre en Ukraine et les sanctions adoptées contre la Russie affectent l'économie française par plusieurs canaux. Il s'agit tout d'abord d'un choc sur le prix de l'énergie et des matières premières, mais aussi d'un choc d'incertitude et d'un choc sur le commerce extérieur. Le choc sur les prix de certaines importations peut par ailleurs se doubler d'un choc sur les volumes, avec le risque d'un accroissement des difficultés d'approvisionnement – alors même que celles qui préexistaient, par exemple s'agissant des semi-conducteurs, ne semblent pas encore résorbées.

Les résultats précoces des enquêtes de conjoncture de mars, collectés entre le 25 février et le 14 mars, fournissent de premières indications sur la manière dont les entreprises modifient leurs anticipations depuis le début de la guerre en Ukraine. Les perspectives générales tout comme les perspectives personnelles d'activité apparaissent particulièrement affectées dans l'industrie, mais aussi dans le commerce de gros et dans certains services. En revanche, à ce stade, les perspectives en matière d'emploi semblent relativement peu modifiées.

La croissance devrait logiquement s'en ressentir dans les prochains mois. À titre illustratif, si les prix d'importation de l'énergie observés début mars, certes très volatiles, devaient se maintenir jusqu'à la fin de l'année, la perte d'activité associée pourrait être de près d'un point de PIB annuel pour l'économie française en 2022, relativement aux évolutions que l'on aurait pu attendre en l'absence de conflit. Ce chiffrage, issu d'un modèle macroéconométrique, prend en compte les effets de bouclage international, mais sans considérer ni les réponses de politique économique – susceptibles de réduire l'impact du choc – ni les autres canaux évoqués ci-dessus – susceptibles de l'aggraver. Il ne s'agit au demeurant pas d'une évaluation « centrale » de l'effet du conflit, compte tenu de la très grande volatilité actuelle des cours de l'énergie, et plus largement du degré d'incertitude liée à l'évolution du conflit.

Les perspectives d'inflation pour les prochains mois sont également incertaines, s'agissant notamment de l'énergie, même si la « remise à la pompe » réduirait la hausse des prix des carburants. Les prix alimentaires pourraient être tirés à la hausse par les cours des matières premières mais aussi à la suite des négociations commerciales entre producteurs et distributeurs. Le glissement annuel global des prix pourrait ainsi se situer autour de 4,5 % entre avril et juin.

Au total, la croissance annuelle en 2022 bénéficierait d'un fort effet d'acquis (+ 2,7 % à l'issue du premier trimestre) lié au dynamisme de la reprise après la crise sanitaire, mais les aléas sur l'activité des prochains trimestres seraient importants. Au-delà du développement du conflit lui-même, des sanctions associées mais aussi des réponses de politique économique, ces aléas portent par exemple sur les conséquences du choc de confiance et sur l'ampleur des difficultés d'approvisionnement, qu'elles soient liées à la guerre ou bien éventuellement à la résurgence de la pandémie, si celle-ci devait entraîner des arrêts d'activité notamment en Chine.

Document n°3 : Les chiffres du commerce extérieur français

Éléments de structure PRODUITS - année 2021

	Export	Part ⁽¹⁾	Import	Part ⁽¹⁾	Solde
<i>Indicateur FAB-FAB y compris matériel militaire et données sous le seuil ⁽²⁾</i>	500 925	100,0	585 543	100,0	-84 618
Ensemble CAF/FAB hors matériel militaire et données sous le seuil	487 503	100,0	595 393	100,0	-107 890
AZ - Produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l'aquaculture	16 498	3,4	15 704	2,6	794
C1 - Produits des industries agroalimentaires (IAA)	53 591	11,0	46 216	7,8	7 375
C2 - Produits pétroliers raffinés et coke	6 870	1,4	23 942	4,0	-17 072
C3 - Équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique	92 669	19,0	131 665	22,1	-38 996
C4 - Matériels de transport	84 829	17,4	86 036	14,5	-1 207
C5 - Autres produits industriels	214 015	43,9	246 425	41,4	-32 410
DE - Hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité, déchets	15 399	3,2	41 698	7,0	-26 299
JZ - Produits de l'édition et de la communication, MN - Plans et dessins techniques ; plaques et films photographiques exposés, RU - Objets d'art, d'antiquité et de collection	3 633	0,7	3 709	0,6	-76

(1) La part (%) est calculée par rapport à l'ensemble CAF-FAB

Données brutes estimées (millions d'euros)

(2) L'indicateur économique FAB-FAB y compris matériel militaire et données sous le seuil n'est pas directement comparable avec les données par produits ou partenaires.

Éléments de structure ZONES - année 2021

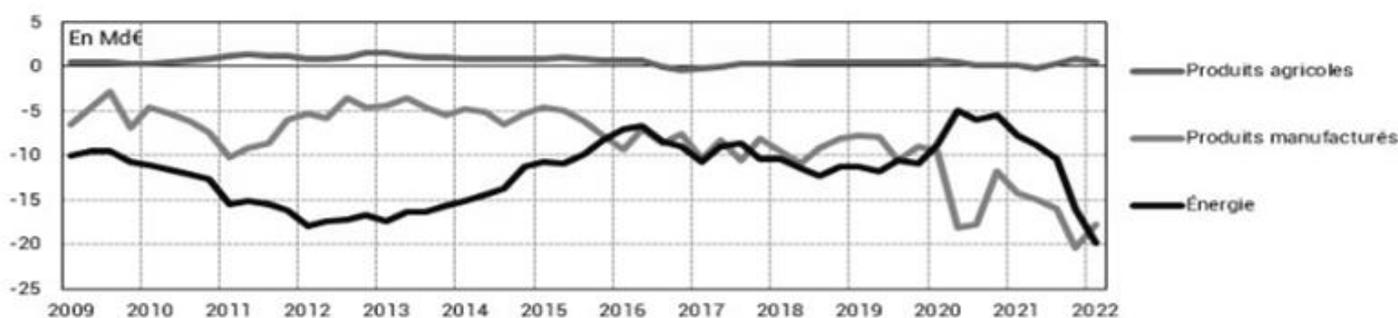
	Export	Part ⁽¹⁾	Import	Part ⁽¹⁾	Solde
<i>Indicateur FAB-FAB y compris matériel militaire et données sous le seuil ⁽²⁾</i>	500 925	100,0	585 543	100,0	-84 618
Ensemble CAF/FAB hors matériel militaire et données sous le seuil	487 503	100,0	595 393	100,0	-107 890
Union européenne	265 209	54,4	321 237	54,0	-56 028
Europe hors UE	66 083	13,6	63 332	10,6	2 751
Afrique	23 491	4,8	25 679	4,3	-2 188
Amérique	51 395	10,5	47 717	8,0	3 678
Proche et Moyen-Orient	11 729	2,4	8 368	1,4	3 361
Asie	66 998	13,7	114 006	19,1	-47 008
Divers	2 600	0,5	15 056	2,5	-12 456

(1) La part (%) est calculée par rapport à l'ensemble CAF-FAB

Données brutes estimées (millions d'euros)

(2) L'indicateur économique FAB-FAB y compris matériel militaire et données sous le seuil n'est pas directement comparable avec les données par produits ou partenaires.

3- ÉVOLUTION DES SOLDES PAR PRODUIT



Source : Site de la DGDDI [Le chiffre du commerce extérieur - Conjoncture - Structure annuelle \(finances.gouv.fr\)](https://www.finances.gouv.fr/le-chiffre-du-commerce-exterieur-conjoncture-structure-annuelle)

SIXIÈME PARTIE : DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES ET FINANCIÈRES - TITRE
I: DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES –

Chapitre 2 : Actes juridiques de l'Union, procédures d'adoption et autres dispositions –

Section 1 : Les actes juridiques de l'Union - Article 291

Article 291 :

1. Les États membres prennent toutes les mesures de droit interne nécessaires pour la mise en œuvre des actes juridiquement contraignants de l'Union.
2. Lorsque des conditions uniformes d'exécution des actes juridiquement contraignants de l'Union sont nécessaires, ces actes confèrent des compétences d'exécution à la Commission ou, dans des cas spécifiques dûment justifiés et dans les cas prévus aux articles 24 et 26 du traité sur l'Union européenne, au Conseil.
3. Aux fins du paragraphe 2, le Parlement européen et le Conseil, statuant par voie de règlements conformément à la procédure législative ordinaire, établissent au préalable les règles et principes généraux relatifs aux modalités de contrôle par les États membres de l'exercice des compétences d'exécution par la Commission.
4. Le mot "d'exécution" est inséré dans l'intitulé des actes d'exécution.

Source : *Journal officiel n° 115 du 09/05/2008 p. 0173 – 0173*

TOUR D’HORIZON DE L’EVOLUTION DU SYSTEME DE COMITOLOGIE EN 2020

En 2020, les comités de comitologie ont travaillé selon les procédures définies dans le règlement de comitologie, c’est-à-dire selon la procédure consultative (article 4) et la procédure d’examen (article 5), ainsi que la procédure de réglementation avec contrôle définie à l’article 5 bis de la décision de comitologie. [...]

En ce qui concerne la procédure de réglementation avec contrôle, l’accord interinstitutionnel «Mieux légiférer» du 13 avril 2016 rappelle, en son point 27, la nécessité d’aligner les actes qui se réfèrent encore à cette procédure sur le nouveau cadre juridique introduit par le traité de Lisbonne. En 2019, il a été convenu d’aligner 64 actes de base prévoyant le recours à la procédure de réglementation avec contrôle sur des actes délégués et, dans quelques cas, sur des actes d’exécution. À la suite de cet accord partiel portant sur la proposition de la Commission, les négociations interinstitutionnelles se poursuivent sur l’alignement des autres actes de base inclus dans la proposition générale de la Commission et dans sa proposition relative au domaine de la justice. Pendant l’année 2020, les négociations n’ont pas progressé en raison des contraintes liées à la COVID-19.

Les négociations se poursuivent encore sur la proposition de la Commission du 14 février 2017 relative à un règlement du Parlement européen et du Conseil portant modification du règlement (UE) n° 182/20119 sur la comitologie. Cette proposition énonce un certain nombre de modifications ciblées relatives au fonctionnement du comité d’appel pour régler les situations d’absence d’avis dans des domaines sensibles. Le Parlement européen a adopté son mandat de négociation sur la proposition le 17 décembre 2020. [...]

TABLEAU I – NOMBRE TOTAL DE COMITES

Service de la Commission	2019	2020
AGRI (Agriculture et développement rural)	11	11
BUDG (Budget)	2	2
CLIMA (Action pour le climat)	5	5
CNECT (Réseaux de communication, contenu et technologies)	9	9
DEFIS (Industrie de la défense et de l’espace)	6	5
INTPA (Partenariats internationaux)/DEVCO (Coopération internationale et développement)	5	5
DIGIT (Informatique)	1	1
EAC (Éducation et culture)	2	2
ECFIN (Affaires économiques et financières)	1	1
ECHO (Aide humanitaire et protection civile)	2	2
EMPL (Emploi, affaires sociales et inclusion)	5	5
ENER (Énergie)	14	14
ENV (Environnement)	27	27
ESTAT (Eurostat)	2	2
FISMA (Stabilité financière, services financiers et union des marchés des capitaux)	9	11
FPI (Service des instruments de politique étrangère)	4	2
GROW (Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME)	36	38
HOME (Migration et affaires intérieures)	18	19
JUST (Justice et consommateurs)	24	26
MARE (Affaires maritimes et pêche)	3	3
MOVE (Mobilité et transports)	32	32
NEAR (Voisinage et négociations d’élargissement)	3	3
OLAF (Office européen de lutte antifraude)	1	1
REGIO (Politique régionale et urbaine)	1	1
RTD (Recherche et innovation)	17	17
SANTE (Santé et sécurité alimentaire)	34	34
SG (Secrétariat général)	4*	4
TAXUD (Fiscalité et union douanière)	26	26
TRADE (Commerce)	14	14
TOTAL:	318	322

* Y compris le comité d’appel (pour les besoins du registre de comitologie, le comité d’appel est pris en compte en tant que comité relevant de la responsabilité du secrétariat général; dans la pratique, il est géré par tous les services concernés).

THE EUROPEAN EXTERNAL ACTION SERVICE

Le service diplomatique de l'Union européenne

MISSION

Le SEAE est le service diplomatique de l'Union européenne. Il mène à bien la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union en vue de promouvoir la paix, le développement, la sécurité et les intérêts des citoyens européens dans le monde. Il a à sa tête Josep Borrell, haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

EN CHIFFRES

6000+ agents au siège du SEAE + dans les représentations diplomatiques de l'UE

Près de **400**

diplomates nationaux sont détachés par les ministères des États membres auprès du SEAE.

18

L'UE est garante de la sécurité, elle qui déploie de 5 000 soldats, policiers et conseillers spéciaux sur 3 continents, dans le cadre de 18 missions civiles et opérations militaires afin de prévenir les conflits et de consolider la paix.

49% de l'ensemble du personnel

Femmes

9

9 représentants spéciaux de l'UE assurent la promotion des politiques et des intérêts de l'UE dans certaines régions et certains pays ainsi que des questions qui préoccupent ou intéressent tout particulièrement l'UE, telles que les droits de l'homme.

Depuis l'an 2000

160 missions d'observation électorale de l'UE ont été déployées dans le monde pour renforcer et soutenir la démocratie.

145 REPRÉSENTATIONS DIPLOMATIQUES DE L'UE DANS LE MONDE



- AFRIQUE
- AMÉRIQUE
- ASIE-PACIFIQUE
- EUROPE ET ASIE CENTRALE
- MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD



L'UE EN TANT QU'ACTEUR MONDIAL



Josep Borrell

est à la fois haut représentant de l'UE pour les affaires étrangères et la politique

de sécurité et vice-président de la Commission européenne. En sa qualité de chef de la diplomatie de l'UE, il préside les réunions mensuelles des ministres des affaires étrangères des États membres de l'UE, tout en dirigeant l'Agence européenne de défense.

[@JosepBorrellF](#)

QUI FAIT QUOI?



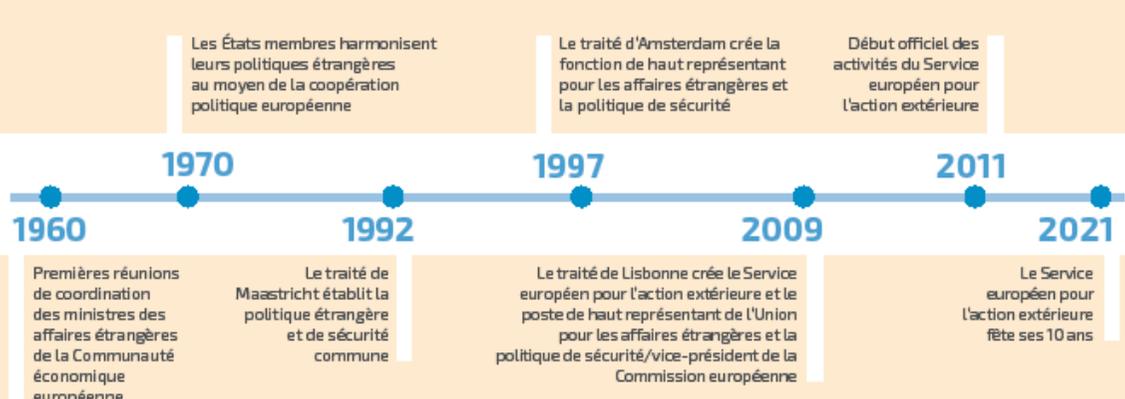
Stefano Sannino

est le secrétaire général du SEAE. Il supervise l'action du service et lui donne une

direction stratégique, en veillant à une bonne coordination en matière de politique étrangère entre le siège et les représentations diplomatiques de l'UE, les institutions de l'UE, les homologues des États membres et les pays tiers.

[@SanninoEU](#)

DATES IMPORTANTES



eeas.europa.eu

- [@eu_eeas](#)
- www.facebook.com/EuropeanExternalActionService
- [european-external-action-service](https://www.linkedin.com/company/european-external-action-service)
- [eudiplomacy](https://www.instagram.com/eudiplomacy)
- www.youtube.com/user/EUExternalAction
- +32 2 594 1111

European External Action Service
EEAS Building,
9A Rond Point Schuman
1048 Brussels
Belgium



Document n°7 : « Il y aurait, en 2070, davantage de personnes âgées avec un taux de mortalité qui diminue » : les raisons du vieillissement en France (Azilis Briend, 16/02/2022)

Les dernières hypothèses de l'Insee pour 2070, publiées en novembre 2021, annoncent une augmentation de la population en France jusqu'en 2044 puis une baisse, due à un nombre de naissances inférieur à celui des décès.

Une augmentation de la population française jusqu'en 2044, suivie d'une légère diminution, conduisant à un pays de 68 millions d'habitants à l'horizon 2070. Dans le dernier numéro de la revue Population et sociétés de l'Institut national d'études démographiques (INED), publié lundi 14 février, les démographes Laurent Toulemon, Elisabeth Algava, Nathalie Blanpain et Gilles Pison passent en revue les différents scénarios, dont le plus probable, qui a donné ces projections de l'Insee publiées en novembre 2021.

Deux phénomènes principaux sont pris en compte pour aboutir à cette perspective : la révision à la baisse de la population de 2021, à 67,4 millions d'habitants, et celle des hypothèses de fécondité, d'espérance de vie et de migrations.

Le nombre de naissances devrait rester supérieur à celui des décès jusqu'en 2035, même s'il s'érode lentement. « Le scénario dit "central", soit le plus probable, conduit à un nombre annuel de naissances diminuant de 80 000 (- 10%) d'ici 2070 par rapport au niveau d'aujourd'hui (740 000 naissances en 2020 contre 660 000 en 2070) », affirment les auteurs de l'étude. Selon Laurent Toulemon, l'apport de l'immigration devrait permettre à la population française de continuer à augmenter légèrement jusqu'à 2044, avec un pic à 69,3 millions d'habitants. Et ce, malgré un solde naturel négatif à partir de 2035.

Pyramide des âges différente

Jusqu'alors, les dernières projections de l'Insee, datant de 2016, s'appuyaient sur une croissance démographique légèrement positive jusqu'en 2070. Avec ces nouvelles hypothèses, le service de statistiques annonce que le solde migratoire de 70 000 habitants en plus par an ne compensera pas sur le long terme l'excédent des décès par rapport au nombre de naissances. Selon Laurent Toulemon, la France affichera en outre une pyramide des âges très différente : « Le nombre de personnes de 75 ans ou plus devrait croître de 5,7 millions de plus qu'aujourd'hui, tandis que les moins de 60 ans seront à l'inverse 5 millions de moins. »

Dans ce scénario « central » mené par l'Insee et analysé par l'INED, la fécondité se stabiliserait à 1,8 enfant par femme. « Si ce taux remontait à 2,0, alors la France compterait dans cinq décennies 4,1 millions d'habitants de plus que dans le "scénario central". En revanche, s'il baissait à 1,6, on compterait 4 millions d'habitants de moins en 2070 », argumente le chercheur. Les résultats peuvent beaucoup varier si l'on retient d'autres hypothèses en matière de solde migratoire et d'espérance de vie. Cela amène à une population totale en 2070 allant de 58 millions d'habitants dans le pire des cas, à 79,1 millions « si toutes les évolutions favorables se combinaient », présentent les chercheurs en charge de l'étude.

Depuis un certain nombre d'années, la France connaît un vieillissement de sa population qui s'explique par deux phénomènes. Tout d'abord, un phénomène structurel qui est la progression de l'espérance de vie, hors l'épisode de la pandémie. Elle s'est déjà produite et semble certaine pour les chercheurs. « Il y aurait, en 2070, davantage de personnes âgées avec un taux de mortalité qui diminue », affirme Laurent Toulemon. Puis, il y aurait « l'avancée en âge des générations déjà nées, notamment celles du baby-boom », ajoute le démographe.

Pour le chercheur, cette augmentation d'une population âgée pourrait, au fil du temps, poser un réel problème au niveau du système des retraites et de l'accueil dans les Ehpad. « Aujourd'hui, ces structures ne sont pas capables d'accueillir correctement cette population de personnes âgées, de plus en plus nombreuse », conclut-il.